

MINISTERE DE LA SANTE-----
SECRETARIAT GENERAL-----
DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES-----
SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL**BURKINA FASO**-----
Unité - Progrès - Justice**ARRETE** n° 2005 ¹⁸⁰/MS/SG/DRH/SGP
portant nomination de Médecins chefs de
District.**LE MINISTRE DE LA SANTE**

- VU la Constitution ;
 VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
 VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
 VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
 VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
 VU l'Arrêté n° 2003-109/MS/CAB du 04 mars 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;
 Sur proposition du Directeur Régional de la Santé du Centre-Ouest.

ARRETE**Article 1 :** Sont nommés Médecin-Chef de District, les Médecins dont les noms suivent :

- Monsieur OUEDRAOGO Issaka, mle 88255 U, Médecin-Chef du District Sanitaire de Koudougou.
- Monsieur TINTO Sayouba, mle 80508X, Médecin-Chef du District sanitaire de Nanoro.
- Madame DRABO Salmata, mle 49176 A, Médecin-Chef du District Sanitaire de Réo

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Régional de la Santé du Centre-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - DRS/Centre-Ouest
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 3 - Intéressés
- 3 - Archives

Ouagadougou, le

16 MAY 2005



Bédouma Alain YODA /-